

TOUS CORPS

Des annonces décevantes de la Fonction Publique !

Depuis le début de la crise sanitaire, les personnels PATS sont engagés et mobilisés sur tout le territoire. Souvent sans moyens de protection (gel hydroalcoolique et masques), ils répondent présents pour assurer la continuité du service public pour tous.

VOICI LES PROJETS DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Un décret en cours de parution, prévoit l'octroi d'une prime aux agents qui connaissent un surcroît d'activité.

Seront exclus les agents en ASA.

Le ministère définira le montant de la prime modulable (plafond 1000€).

Quel que soit leur position administrative, en activité, en télétravail, en autorisation spéciale d'absence opérationnelle, l'engagement des agents doit être reconnu.

Car ils subissent la crise, en sont les victimes dans leur activité et doivent en plus assurer la continuité des services publics.

Cette restriction de bénéficiaires est inadmissible pour le SNAPATSI.

Une décision interministérielle sans concertation va aussi être prise concernant les congés.

Une ordonnance sera présentée au conseil des ministres de ce jour. Les agents placés en ASA du 16/03 au 16/04 se verront décompter 5 jours de congés (ou ARTT), plus à compter du 16 avril jusqu'à la fin du confinement 5 jours de congés (ou ARTT).

Pour les agents en télétravail seront décomptés 5 jours de congés (ou ARTT) à compter du 16 avril jusqu'à la fin du confinement.

**Où est le discours présidentiel qui met en avant la mobilisation des agents publics ?
Une ordonnance en contradiction totale qui instaure une mesure punitive.**

Le SNAPATSI demande, depuis des semaines une réponse sur la reconnaissance du Covid 19 en maladie professionnelle, et attend toujours la transmission par l'administration de chiffres concrets concernant l'impact du virus (nombre d'agents atteints, confinés, décédés...)

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Votre santé, notre priorité absolue !